



Cliquer pour  
agrandir  
4,6 €

## Nouveaux risques et assurabilité (n.2895)

Problèmes économiques  
La Documentation française

### Problèmes économiques

N° 2.895

15 mars 2006

#### DOSSIER : Nouveaux risques et assurabilité

##### Gérer les nouveaux risques industriels

*Document de travail - Cepremap*

Pierre Picard et Sophie Chemarin

Depuis une trentaine d'années, les sociétés industrielles, mais également les pays en développement doivent faire face à des catastrophes d'origine industrielle d'une ampleur inédite : Seveso et Amoco-Cadiz dans les années 1970, Bhopal et Tchernobyl dans les années 1980 ou l'usine AZF de Toulouse plus récemment. Ces nouveaux risques industriels qui présentent les caractéristiques suivantes : une grande sinistralité, une faible probabilité ainsi qu'une forte corrélation des risques individuels conduisent à une insuffisance de leur prise en compte et à d'importantes répercussions sur leur gestion. Ils existent néanmoins plusieurs façons de prévenir et de supporter ces risques : la mise en place d'une stricte réglementation, d'une couverture par le régime de responsabilité civile des entreprises ainsi que l'application du principe de précaution.

##### Risques catastrophiques : pourquoi le terrorisme est-il différent ?

*Les rapports de l'institut Veolia Environnement*

Erwann Michel-Kerjan

Depuis les attaques du 11 septembre 2001 qui ont été l'événement le plus coûteux de l'histoire de l'assurance, le risque terroriste s'est avéré être d'une sinistralité particulièrement élevée. La couverture financière de ce risque qui touche surtout les infrastructures critiques comme la distribution d'eau et d'énergie, les transports ou les services d'urgence pose d'importants problèmes aux assureurs freinant ainsi le développement de marchés d'assurance et de réassurance. En effet, les compagnies d'assurance sont confrontées à plusieurs difficultés qui limitent le recours aux modèles assurantiels traditionnels : l'interdépendance des risques, les externalités négatives des mesures de protection, le manque de données historiques, ainsi que l'incertitude dynamique liée aux comportements des terroristes. L'ensemble des ces difficultés, mais également le fait que l'Etat lui-même est porteur de risques appellent à l'utilisation de mécanismes basés sur des partenariats entre secteur privé et sphère public.

##### Innover pour assurer l'inassurable

*Sigma - Swiss Re*

David Laster et Christina Schmidt

En matière d'assurabilité, les assureurs sont confrontés à deux défis majeurs : rendre les nouveaux risques assurables et comprendre comment les évolutions de leur environnement affectent les risques déjà couverts. L'histoire de l'assurance est ainsi celle d'un double mouvement de l'inassurabilité à l'assurabilité et *vice versa*. Aujourd'hui, des phénomènes aussi divers que les grèves, les émeutes, les catastrophes naturelles ou le risque nucléaire sont devenus assurables. Mais on assiste également au mouvement inverse ; c'est par exemple le cas au sujet de l'amiante. Afin de repousser les limites de l'assurable, les compagnies d'assurance se servent d'un panel de techniques très variées : les modalités et conditions des contrats (franchise et limites de garanties), la tarification et - de plus en plus - des innovations comme l'autoassurance, la réassurance, la tritrisation ainsi que la participation de l'Etat.

##### Class action : les termes du débat

*Eclairages - Crédit Agricole*

Rémy Contamin et Anne de Lary

Alors qu'on discute en France de l'instauration en droit français des *class actions* (actions collectives), l'étude de l'expérience américaine en la matière peut s'avérer utile. Les *class actions* visent à mieux protéger le consommateur contre les pratiques abusives et les biens dangereux présents sur certains marchés. Concrètement, il s'agit d'une procédure par laquelle toute personne a la possibilité d'intenter une action en justice au nom d'un groupe ayant subi le même préjudice de la part d'un responsable unique et cela sans mandat et dans une seule instance. L'analyse économique des *class actions* montre toutefois que les coûts de ces procédures pour la société peuvent être élevés. Certaines dérives notamment aux Etats-Unis avec l'instrumentalisation des actions collectives par des avocats afin d'exercer des pressions sur les entreprises, montrent les limites de la procédure.

## **EGALEMENT DANS CE NUMERO**

### **DETTE PUBLIQUE**

#### **Faut-il réduire la dette publique ?**

*Lettre de l'OFCE*

Jérôme Creel et Henri Sterdyniak

Depuis la sortie du rapport Pébereau, en janvier 2006, la question de la dette publique fait de nouveau l'actualité, suscitant des discours plutôt alarmistes. La France a-t-elle particulièrement fait preuve de laxisme ? Il semble que non si l'on compare sa dette (66 % du PIB) à celle de la zone euro (72 %) et à celles d'autres grands pays industrialisés, comme les Etats-Unis (65 %) et le Japon (169 %). Le niveau d'endettement entrave-t-il automatiquement la croissance ? Au regard de la situation économique américaine, la réponse est plutôt négative. Ainsi, afin d'éviter une vision manichéenne de la dette publique, les auteurs proposent de réfléchir en termes d'efficacité et de productivité des dépenses et des services publics plutôt qu'en termes de niveau d'endettement.

### **POLITIQUE MONETAIRE**

#### **Alan Greenspan ou le triomphe de la politique discrétionnaire**

*La Lettre du CEPII*

Michel Aglietta et Vladimir Borgy

Après avoir été pendant dix-huit ans à la tête de la Réserve fédérale (Fed), Alan Greenspan a achevé, le 31 janvier 2006, son dernier mandat. C'est désormais à Ben Bernanke d'assumer la lourde responsabilité de présider la plus puissante banque centrale du monde. Durant le long règne de celui que ses admirateurs appelaient le "maestro", la Réserve fédérale a vu sa pratique monétaire considérablement évoluer. Alan Greenspan a en effet, toujours refusé toute règle de décision préétablie afin de conserver une grande flexibilité de manœuvre et pouvoir réagir de façon appropriée aux événements. La Fed est ainsi devenue un gestionnaire du risque macroéconomique. Dans le même temps, attentif aux évolutions structurelles, Alan Greenspan a su détecter très tôt l'accélération des gains de productivité entraînée par le développement des technologies de l'information et de la communication et y adapter sa politique monétaire. L'ère Greenspan restera en définitive celle du triomphe de la politique discrétionnaire.

### **MARCHE DU TRAVAIL**

#### **L'insertion des jeunes sur le marché du travail au cours des dernières années**

*INSEE Première*

Pauline Givord

Les salariés embauchés sur la base de contrats temporaires ont été, en France, entre 2002 et 2004, les premiers touchés par le ralentissement de l'activité économique. L'insertion des jeunes a été plus difficile : si les débuts de carrière sont en effet traditionnellement marqués par une succession de contrats de courte durée, ils ont été au cours de cette période encore plus perturbés. Le pourcentage des jeunes de moins de trente ans qui se sont retrouvés au chômage ou en inactivité a augmenté. Le niveau de diplôme, même élevé, n'offre plus en outre la garantie d'obtenir un emploi à durée indéterminée. Ainsi, parmi les titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2 qui avaient un emploi en 2003, 14 % ont connu au moins une fois une période de chômage en 2004.

Année d'édition : 2006      48 pages, 21x27 cm  
Réf. : 3303332028955      ISSN : 0032-9304